SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ - LES INFORMATIONS DE L'ADC FRANCE

Category: Copropriété
Tag: Tableau d'honneur

Disposer d'informations fiables sur les relations juridiques dans une copropriété nous a paru important. Vous trouverez le résultat de nos recherches dans cette page. Cette page va explorer différents aspects de la relation avec un syndic. Vous allez trouver des informations sur son rôle, comment faire pour contrôler les comptes, changer de syndic ou les missions d'un syndic bénévole.

- Le rôle d'un syndic de copropriété. Il s'agit d'un intermédiaire important entre le copropriétaires et le monde extérieur. Ses missions sont multiples. Vous trouverez dans le lien ci-dessous son rôle, sa nomination et beaucoup d'autres informations :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2608

- Le contrôle des comptes d'une copropriété. C'est un point important surtout pour les finances des copropriétaires. Vous trouverez ci-dessous un lien vers le site capital.fr qui vous donne de bons conseils :

https://www.capital.fr/immobilier/cinq-conseils-pour-controler-les-comptes-de-votre-copropriete-699847

- La gestion d'une copropriété par un syndic bénévole est possible mais cela suppose un certain nombre de précautions à prendre. Vous trouverez dans le guide de l'A.R.C les informations utiles :

https://arc-copro.fr/sites/default/files/files/benevole.pdf

- Le changement de syndic doit se préparer et demande le respect de certaines règles juridiques. La fiche de service-public.fr donne des informations intéressantes :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1548

- Les fautes ou le non respect du contrat par un syndic peuvent générer un trouble. Vous trouverez dans le lien ci-dessous une liste de celles-ci :

https://blog.syndicexperts.com/blog/conflit-syndic-de-copropriete

Les conséquences peuvent aller jusqu'à la résiliation du contrat. Attention, cela demande une Assemblée Générale qui décide d'agir en cas de manquements graves de changer de syndic.

https://blog.syndicexperts.com/blog/conflit-syndic-de-copropriete

Vous avez ces liens beaucoup d'informations. La vie en copropriété n'est pas chose aisée. Mais tout les consommateurs doivent être actifs pour la défense de leur intérêts. En tout état de cause, on ne "rate" pas une Assemblée Générale surtout si des travaux sont prévus. Les absents ont toujours tort !